

Communiqué de presse

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays

Succès de l'augmentation de capital avec maintien du DPS : Fermentalg lève 12,6 M€ pour accélérer son déploiement dans les colorants alimentaires naturels et la nutrition santé

- **Montant total demandé** : 17,5 M€, 1,6 fois supérieur à l'offre initiale
- **Exercice intégral de la clause d'extension**
- **Règlement – livraison & début des négociations** : 23 octobre 2017

Libourne – 19 octobre 2017 – Fermentalg (Euronext – FALG), acteur majeur français des micro algues pour la nutrition et la santé, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires.

Cette augmentation de capital va doter la société de moyens supplémentaires afin de financer son développement, notamment dans le cadre du partenariat conclu avec DIC Corporation¹, sur le marché des colorants alimentaires naturels et de la nutrition santé.

Philippe Lavielle, PDG de Fermentalg, déclare à cette occasion : « *Je tiens à remercier les actionnaires, anciens et nouveaux, qui nous ont témoigné leur confiance en participant au succès de cette augmentation de capital. Cette levée de fonds, associée à l'émission obligataire qui sera souscrite par DIC Corporation au plus tard le 30 novembre 2017, nous donne les moyens financiers de mener à bien sereinement notre feuille de route et d'amener nos innovations sur le marché.* »

Principales caractéristiques de l'opération

L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande globale de 6 997 715 actions au prix unitaire de 2,50 €, représentant une sursouscription de 159% du montant initialement offert et un montant total demandé de 17 494 288 €.

La demande d'actions à titre irréductible s'est élevée à 4 163 848 actions, soit un taux d'exercice des DPS de 94,71%. La demande d'actions à titre réductible s'est établie à 2 833 867 actions.

Fermentalg a décidé d'exercer en intégralité la clause d'extension et ainsi de porter le nombre d'actions nouvelles créées à 5 055 616, représentant un montant total levé de 12 639 040 €. En conséquence, la souscription à titre réductible ne sera que partiellement allouée, à hauteur de 891 768 actions.

¹ Cf. communiqué de presse du 11 septembre 2017 : [Fermentalg s'allie au japonais DIC pour développer une nouvelle génération de colorants alimentaires naturels](#)

A l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 23 octobre 2017, le capital social de Fermentalg sera constitué de 17 145 135 actions. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0011271600 - code mnémonique : FALG).

Sur la base du capital social post-opération, l'actionnariat sera désormais réparti de la façon suivante :

Actionnaire	Avant l'Opération			Souscription à titre irréductible et réductible (nombre de titres)	Après l'Opération		
	Nombre de titres	% Capital	% DDV		Nombre de titres	% Capital	% DDV
Emertec 4	2 111 500	17,47%	14,68%	5	2 111 505	12,32%	10,86%
Demeter 2	1 738 611	14,38%	23,40%	253 549	1 992 160	11,62%	18,62%
Fonds Ecotechnologies (Bpifrance Investissement)	1 255 000	10,38%	8,73%	801 318	2 056 318	11,99%	10,58%
Bpifrance Participations	661 052	5,47%	4,60%	1 335 531	1 996 583	11,65%	10,27%
Autres Investisseurs	6 323 356	52,30%	48,59%	2 665 213	8 988 569	52,43%	49,67%
TOTAL	12 089 519	100,00%	100,00%	5 055 616	17 145 135	100,00%	100,00%

La participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est désormais portée à 0,71%.

Mise à disposition du Prospectus

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), sous le numéro n° 17-515, en date du 27 septembre 2017, constitué du document de référence 2016 enregistré auprès de l'AMF en date du 29 juin 2017 sous le numéro R.17-051, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), est disponible, sans frais et sur simple demande, auprès de la Société, au 4 rue Rivière à Libourne (33500), ainsi que sur les sites internet de la Société (www.fermentalg.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

En complément des facteurs de risque décrits au chapitre 4 du document de référence, l'investisseur est invité à prendre en considération les facteurs de risques complémentaires figurant au chapitre 2 de la note d'opération.

Partenaires de l'opération

CM-CIC
Market Solutions

Gilbert
Dupont
Société de bourse

HOCHÉ
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ACTUS
finance & communication

**Chefs de File
et Teneurs de Livre associés**

**Conseil
juridique**

**Communication
financière**

À propos de Fermentalg :

Fermentalg est un des acteurs majeurs français du secteur des micro algues. Basée à Libourne (Nouvelle Aquitaine), la société est engagée dans la production d'huiles, de pigments et de protéines à partir de l'exploitation bio-industrielle des micro algues. Ses marchés principaux sont l'alimentation humaine et animale et la santé. L'action Fermentalg est cotée sur Euronext à Paris (FR0011271600 - FALG). Plus d'informations : www.fermentalg.com



FALG
LISTED
EURONEXT



Contact Journalistes :

ACTUS finance & communication
Alexandra PRISA
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

Contact Investisseurs :

ACTUS finance & communication
Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 78
jfl@actus.fr

Informations importantes

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ou à Fermentalg S.A. ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription Fermentalg S.A. peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Fermentalg S.A. n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans chacun des Etats membres concernés de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen qui ont transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« Etat membre concerné ») autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles de Fermentalg S.A. ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant Fermentalg S.A. de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée, et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une

« authorised person ») au sens de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordre** »), ou (iii) sont des sociétés à capitaux propres élevés (« high net worth entities ») ou toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi au sens de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Fermentalg S.A. sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué ou les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, ou dans des opérations non-soumises à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Fermentalg S.A. et les droits qui y sont attachés n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Fermentalg S.A. n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.